

Cahier des charges pour la réalisation d'une exposition photographique sur le Val de Garonne

Contexte

Val de Garonne Agglomération a engagé depuis octobre 2018 un protocole de coopération avec Bordeaux Métropole, avec un axe de travail sur l'attractivité et le rayonnement territorial. Dans ce cadre, l'Agglomération souhaite faire connaître le territoire auprès des Bordelais et investir le champ artistique dans une volonté de redécouverte et de valorisation du territoire.

Dans le cadre de cette coopération, Val de Garonne Agglomération souhaite confier à un photographe le soin de porter son regard sur son territoire. Un appel à candidatures pour une commande photographique est donc organisé. Les photographies issues de cette commande feront l'objet de deux expositions dont une sur les grilles du Jardin Public de Bordeaux.

L'artiste devra parcourir le territoire sur une période de juin à décembre 2020 et se placera en position de découvreur : lieux, paysages, événements, habitants ou infrastructures, l'artiste choisira ses sujets librement in situ en fonction de son projet et de ses rencontres.

Cette commande constitue un soutien à la création artistique contemporaine. L'Agglomération accompagnera techniquement l'artiste en lui facilitant l'accès à des lieux et à des réseaux qui lui permettront de travailler confortablement en Val de Garonne.

Objectifs de la commande photographique

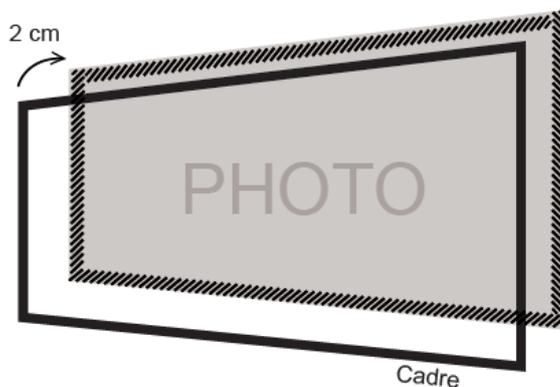
La commande s'inscrit dans le cadre d'un projet de valorisation et de médiatisation du territoire val de garonnais et porte une double ambition :

- Pour les habitants du Val de Garonne, il s'agit de porter un nouveau regard sur leur territoire, et de renforcer le sentiment d'appartenance, une fierté locale ;
- Pour les habitants de Bordeaux, il s'agit de découvrir sous un angle inédit le territoire rural du Val de Garonne afin d'en faire une destination possible pour la réalisation de leurs envies (touristique, résidentielle, culturelle, économique...).

Il est attendu que les photographies issues de cette commande permettent la découverte ou la redécouverte et poussent à la réflexion sur ce territoire du Sud-Ouest. Le projet artistique et le processus créatif devront interroger, bousculer et dépasser les représentations classiques du Val de Garonne.

Informations techniques

Le projet artistique final comprendra 30 clichés (format portrait ou paysage, sans texte), dont 20 seront sélectionnés pour l'exposition. La résolution du rendu doit être de haute définition, sans pixels (200-220 dpi au format TIF). Un cadre de 2 cm tout autour de l'image doit être prévu lors de la création des visuels.



Les clichés sélectionnés pour l'exposition seront imprimés en haute qualité au format 180 x 120 cm sur du dibond de 3mm d'épaisseur traité pour l'extérieur (sans verre ou plexiglas de protection).

Le titre de l'exposition fera l'objet d'une concertation entre l'artiste et les commanditaires, de même que la création d'un panneau d'introduction permettant de présenter l'exposition et l'organisateur au public.

Délimitation géographique du territoire ciblé

Val de Garonne Agglomération est une communauté d'agglomération du Lot-et-Garonne de 43 communes, à la frontière avec la Gironde.



Candidats éligibles

Les artistes, en individuel ou en collectif affiliés à un régime d'imposition peuvent poser leur candidature.

Cadre juridique

Le candidat ou le représentant du collectif choisi signera une convention avec Val de Garonne Agglomération, qui définira les engagements respectifs de l'artiste et de la collectivité pour la mise en œuvre de l'exposition (rémunération, conditions de cession des droits, diffusion, communication...).

Conditions financières

La bourse de création dédiée à cette commande est de 5 000€. Elle comprend :

- Les honoraires de l'artiste
- Les prises de vues
- La post-production des fichiers
- Les conditions de cession des droits
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Les frais d'impression des photographies sur des supports dibond seront pris en charge par Val de Garonne Agglomération.

Calendrier prévisionnel

La consultation se tiendra du 2 mars au 29 mai 2020. L'instruction des dossiers se fera en juin 2020, et la convention sera signée en suivant.

Le (ou les) candidat(s) sélectionné aura ensuite jusqu'au 30 décembre 2020 pour réaliser les clichés. Cependant, un premier rendu sera requis (5-6 clichés) en septembre 2020.

Un 1^{er} lancement de l'exposition sera réalisé sur le territoire de Val de Garonne début 2021, puis une 2nde exposition se tiendra sur les grilles du Jardin Public à Bordeaux en mars 2021. L'exposition pourra être de nouveau présentée plus largement par la suite, notamment sur le territoire val de garonnais.

Modalités de candidature

Un dossier de présentation du projet devra être transmis **avant le 29 mai 2020 (12h)** à la Direction de la Prospective et de la Stratégie Territoriales de Val de Garonne Agglomération soit :

- par mail à : mlefevre@vg-agglo.com
- par courrier à : Val de Garonne Agglomération
Maison du Développement - Place du Marché
CS 70305 - 47213 MARMANDE CEDEX
- remis en main propre au secrétariat de la Direction de la Prospective et de la Stratégie Territoriales.

Ce dossier de présentation comprendra :

- une note d'intention artistique présentant le projet proposé
- une présentation de l'artiste (CV) et un book
- le n° SIREN/SIRET, une copie d'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, ou Agessa ou document similaire pour les artistes étrangers
- une attestation d'assurance en responsabilité civile
- un échéancier de travail.

Sélection

Le dossier sera instruit par les services et soumis à validation du comité de pilotage. Une présélection des candidats sera réalisée par un jury professionnel.